

## **Vers le label « Vignobles et découvertes », des pistes d'amélioration**

Malgré les outils qui sont mis en place pour la valorisation du patrimoine viticole de Marcillac-Vallon, il peut être envisageable de proposer des projets ayant l'ambition de mettre en valeur ce patrimoine désormais établi, tout en le conservant et le protégeant. Aussi vais-je proposer deux idées qui pourraient trouver leurs places dans le Vallon : une « maison des vins » ainsi qu'une refonte de la fête des vendanges. A ces principales idées peuvent s'ajouter des pistes de réflexion employant les moyens de protection, tels que les Monuments Historiques ou encore les Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP), ou d'autres outils visant à la découverte du terroir, tels que les chemins de randonnées ou encore l'optimisation de la communication.

### **A – La maison des vins : une centralisation du patrimoine**

Il fut question, à de nombreuses reprises au cours de l'histoire du Vallon, d'un musée de la vigne à Marcillac. Cependant, bien que des tentatives aient vu le jour, aucun espace muséal ne reste entièrement dédié à ce qui fut pourtant l'activité économique principale de cette commune et celles des alentours. De nos jours, par la force des choses, les marcillacois ont été contraints de diversifier leurs talents et se sont, entre autres, tournés vers le tourisme. Aussi paraît-il judicieux de coupler ces deux activités vers un seul et même but. Cependant, il faut rester particulièrement prudent dans ce projet pour ne pas proposer un espace qui sonnerait comme un double emploi du musée du Rouergue de Salles-la-Source. En effet, le but n'est pas de reprendre ce modèle tout en s'en approchant, malgré tout, par certains aspects. Ce projet de maison des vins pourrait alors comprendre un espace muséal mettant en scène le patrimoine évoqué, des activités diverses ancrées dans le terroir ainsi qu'une zone commerciale palliant au manque de temps des producteurs.

## 1 – La maison des vins, un espace muséal évolutif

Lorsque l'on parle de musée, les réactions sont multiples : certains apprécient l'idée mais beaucoup ont peur du caractère figé que proposent certains d'entre eux. Aussi, en adoptant cette idée, faudra-t-il bien faire attention à l'espace proposé afin de couvrir le public le plus large possible et ne pas donner à voir une structure pour laquelle une seule et unique visite clôturerait son intérêt. L'idée serait au contraire d'amener du monde dans un espace muséal retraçant l'histoire, mais dont ce ne serait pas l'unique but puisqu'il permettrait d'entrer également en contact avec les arts contemporains ou encore avec des perspectives patrimoniales plus ciblées lors d'expositions temporaires avec par exemple des sujets comme le paysage viticole ou encore le travail viticole d'autrefois. Ces précautions permettraient ainsi de conserver un flux constant de visiteurs.

Il pourrait être envisageable de consacrer une première exposition à l'aspect historique du patrimoine viticole, où pourrait être concerné le petit mobilier patrimonial, comme les objets mémoriels que nous avons pu voir tels que le *tasson*, le *cabessal*, le panier *carrejador*. D'autres objets pourraient également s'inscrire dans cette exposition avec notamment les outils qui concernent plus largement la vigne, même s'ils n'affichent pas la même notion identitaire que les objets mémoriels. Il s'agirait ici de mettre le public actuel au contact de la vie d'un vigneron d'autrefois au travers des objets qu'il pouvait utiliser. Cette collection pourrait être complétée par des textes originaux, d'époques variables, illustrant ce que le public ne peut pas imaginer sans avoir fait quelques recherches sur le sujet. Il me paraît en effet intéressant de restituer aux habitants ce patrimoine qu'ils ont oublié et qu'ils regardent sans y prêter réellement attention et de faire également découvrir aux touristes un terroir qu'ils affectionnent en leur donnant les clés pour comprendre l'attraction qui s'exerce sur eux. En effet, une des perspectives qui joue beaucoup sur l'attrait de cette région est l'identité et le terroir qui se dégagent de chaque lieu. Ainsi, mettre en lumière ce patrimoine peut paraître important afin de déclencher une certaine prise de conscience du public et orienter un curieux qui s'intéresserait à ces marques patrimoniales. Cet aspect me tient particulièrement à cœur, notamment pour le patrimoine en lien avec le PCI, car le public, qu'il soit autochtone ou étranger, est confronté perpétuellement à du patrimoine viticole et dans la majorité du temps, il le néglige et passe à côté des clés de compréhension. Tel fut mon cas : j'avais remarqué des murets, des petits escaliers ainsi que des petites cabanes qui paraissaient anciens, et la seule réponse qui fut fournie à ma curiosité fut que les murets étaient construits pour retenir la terre

et les cabanes étaient des cabanes de bergers. Longtemps, je me suis contentée de cela, ce qui a nourri mes interrogations et a généré ce mémoire, pourquoi y-a-t-il de la vigne dans le Vallon de Marcillac ? Ce travail tend à y répondre et, par tous les éléments fournis, il propose également de mettre à la portée de chacun un patrimoine expliqué qui permette de comprendre le paysage, l'architecture et les traditions du Vallon. C'est dans cet esprit-là que je souhaiterais mener l'espace muséal, afin d'apporter des réponses. Aussi cela nécessiterait-il un espace « figé » mettant en scène des éléments de permanences, sans malgré tout tomber dans l'immobilisme total : les thèmes des expositions permanentes pourraient varier régulièrement, entraînant ainsi une rotation des objets exposés ainsi que du discours muséographique.

Pour éviter de tomber dans le piège d'un musée où rien ne bouge, l'autre solution est de prévoir des expositions temporaires où d'autres formes d'arts pourraient ici intervenir comme la peinture, la photographie, la littérature... On constate en effet, dans cette région, la présence d'artistes ou de simples passionnés qui mettent en œuvre leurs qualités pour illustrer le patrimoine : cela peut être la photographie d'une goutte de pluie sur une feuille de vigne ou encore la mise en vers du paysage du Vallon. C'est ainsi que des personnes comme Arnaud MILLOT<sup>1</sup> ou Zoé MOURET<sup>2</sup>, photographes, ou encore Marc GANRY<sup>3</sup>, poète à ses heures proposant des textes sur le terroir, pourraient être mis à contribution afin d'alimenter une exposition temporaire sur des thèmes prédéfinis. Il existe une autre personne qui pourrait également être sollicitée, Alain FERAL, pour sa mise en valeur d'un patrimoine négligé : les cabanes de vigne. En hommage à sa femme partie trop tôt, il a en effet publié un livre<sup>4</sup>, « *Ostalons de vinha* », en utilisant les photographies de sa femme, mais les exemplaires de ce livre sont épuisés et ne sont plus édités. Il me paraît intéressant de rendre ses photographies accessibles, ainsi que ses textes, lors d'expositions qui pourraient être données à la maison des vins du Vallon. Cependant, les expositions ne doivent pas se cantonner à ces deux formes d'expression et cette structure devrait se tenir perpétuellement informée en vue de tenter de dénicher des sujets potentiels susceptibles d'être présentés. De plus, ces expositions pourraient être l'occasion de mettre en parallèle deux régions viticoles ou encore deux appellations différentes afin de mettre en lumière les spécificités de chacune d'entre elles au travers d'artistes aussi divers que variés qui pourraient aussi bien comprendre les nouvelles

---

<sup>1</sup> Du Rouergue à l'Aubrac [en ligne]. Consulté le 29 mai 2013. <http://www.arnaudmilot.net/>.

<sup>2</sup> Aveyron images [en ligne]. Consulté le 17 juin 2013. <http://www.aveyron-images.com/fr,1,8164.html>.

<sup>3</sup> La plume de Marco [en ligne]. Consulté le 29 mai 2013.

[http://laplumedemarco.fr/index.php?option=com\\_content&view=article&id=1&Itemid=118](http://laplumedemarco.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=1&Itemid=118).

<sup>4</sup> Brigitte FERAL. *Ostalhons de vinha*. Rodez : éditions Subervie, 2004.

technologies d'information que la création numérique.

Ces expositions temporaires, ajoutées aux permanentes, permettraient donc de mettre le public au contact d'un patrimoine qu'ils ignorent ou qu'ils ne considèrent pas comme tel : le patrimoine viticole. Mais afin de rendre cet espace plus attractif, il paraît nécessaire d'y adjoindre des activités liées à la vigne et au vin.

## 2 – Des activités de découvertes : un autre mode de mise en lumière du patrimoine viticole

Les activités peuvent permettre, de façon ludique, de faire prendre conscience d'un patrimoine tout en mettant un premier pied dans la viticulture et dans le patrimoine qu'elle dégage. De nombreux axes de travail peuvent être développés en fonction de la direction que l'on souhaite faire prendre aux activités. Aussi, les ateliers peuvent-ils être axés sur le goût et directement ciblés sur le vin en tant qu'objet de patrimoine, ce qui sera développé ultérieurement, alors que d'autres aspects peuvent être plus scientifiques en permettant de donner des clés de compréhension. Enfin, certaines d'entre elles peuvent s'adresser à un public plus spécifique, à savoir les jeunes ou les personnes handicapées, en proposant un accès au patrimoine rythmé par des animations plus ludiques.

Ainsi la maison des vins pourrait être le lieu de conférences ou de débats publics sur des thèmes liés à la vigne, son utilisation et tout le patrimoine qui y est lié, intégrant pour l'occasion les questions de protection et de valorisation que cela engendre. Afin de permettre à chacun de se sensibiliser au patrimoine environnant et aux questions de la collectivité, il s'agirait de mettre à la portée de tous les données concernant ce contexte viticole. Cela permettrait une médiation vers l'identification des traces historiques dans le paysage de sorte à ce que ce « petit patrimoine » ne soit plus négligé et que chacun puisse comprendre la construction de leur panorama. Mais cette activité reste restreinte à une minorité de la population qui y trouvera un intérêt, les autres passant à côté de ces opportunités. Aussi me paraît-il judicieux de proposer des manifestations plus ludiques alliant connaissances et loisirs afin de rendre accessible à tous ce patrimoine.

Aussi pour cela peut-on imaginer des activités de manipulation, où le public, et notamment le jeune public, puisse prendre conscience de ce qui l'entoure, qu'il s'agisse de monuments, du patrimoine paysager ou encore du PCI avec toutes les traditions qui ont cours dans le Vallon. La maison des vins pourrait, par exemple, relayer une activité réalisée

jusqu'alors avec un particulier : les vendanges à Bougaunes. La maison des vins pourrait essayer de pérenniser cette action dans la durée en proposant chaque année ce genre d'activités non seulement aux enfants du milieu scolaire, mais également périscolaire. Cela pourrait s'envisager sur deux temps différents et essayer de ne pas concerner la même tranche d'âge afin qu'un enfant ne réalise pas deux fois la même activité dans la même semaine. Ainsi l'école pourrait piloter ce projet pour la tranche d'âge correspondant au cycle 1 comme ce fut le cas cette année à Bougaunes<sup>1</sup>, paramètre qui peut cependant changer pour envisager un autre cycle, et parallèlement, la maison des vins pourrait s'allier au centre de loisirs pour réaliser le même type d'activité pour les tranches d'âge supérieur. De plus, cette animation pourrait déplacer le simple fait des vendanges et toucher du doigt ce qui mène à la vinification comme elle était envisagée autrefois :

« On ne connaît pas encore le broyeur. On presse ou on foule le raisin. La *Revue du Rouergue* nous dit qu'en 1827, « pour écraser le raisin on danse pieds nus, mais aussi quelques fois entièrement nus, en chantant pour se donner du courage ». »<sup>2</sup>

Aussi pourrait-il être envisageable de présenter une demi-journée où il s'agirait pour le public de fouler le vin comme autrefois, tout en prenant des précautions car ce type d'activité peut être très dangereux. Cela pourrait alors se faire dans un domaine volontaire pour ce genre de manifestation ou directement à la maison des vins où le matériel aura été prêté.

De la même façon, ce jeune public pourrait être sensibilisé en utilisant d'autres techniques qui peuvent par exemple le recours à des conteurs : ils pourraient alors, plusieurs fois dans l'année, choisir un thème propre à la viticulture et illustrer ce patrimoine grâce à son propre patrimoine culturel oral. Il me semble qu'il pourrait s'agir d'une alternative acceptable entre la nécessité de faire connaître tous les aspects de ce patrimoine et le besoin de loisirs et d'éléments ludiques essentiels à ce type de public. Qui plus est, des animations pourraient se focaliser sur le patrimoine paysager en leur faisant prendre conscience de l'importance de la viticulture dans le Vallon au travers des traces qui ont pu être laissées au cours des siècles. Cela pourrait donner ensuite lieu à une exposition mettant en scène les dessins ou les photographies réalisées par les enfants.

Au-delà du jeune public, il pourrait également s'agir de sensibiliser la marge adulte des visiteurs en proposant d'autres types d'activités. L'œnologie pourrait bien évidemment être l'un des premiers ateliers de découverte, en prenant soin de diversifier les niveaux de

---

<sup>1</sup> La dépêche du Midi [en ligne]. Consulté le 5 juin 2013. <http://www.ladepeche.fr/article/2012/10/12/1463117-marcillac-vallon-vendanges-enfantines-a-bougaunes.html>.

<sup>2</sup> Jean OLIVIE. 1998, voir page 97.

difficulté afin de pouvoir accessible à un large public. Ainsi les novices pourraient découvrir ce qui fait ce métier et quels sont les facteurs essentiels et les aspects rudimentaires afin de bien savoir goûter un vin, alors que les personnes déjà aguerries dans la dégustation pourraient parfaire leurs connaissances et même devenir par la suite des intervenants précieux. Une telle activité permettrait alors de développer les sens de chacun afin de pouvoir se prêter à des dégustations chez les exploitants en toute connaissance de cause. Ce serait d'ailleurs le second axe que la maison pourrait gérer : faire le lien entre le public et les domaines. En effet, un des problèmes des vigneron indépendants et en polyculture est leur manque de disponibilité, aussi pourrait-il être envisageable de mettre en place un calendrier permettant de connaître les disponibilités des exploitants afin que les visiteurs ne trouvent pas porte de bois. La maison pourrait prendre en charge un tel travail et proposer un agenda hebdomadaire centralisé à la maison des vins, ce qui favoriserait les rencontres entre les vigneron et les visiteurs, qui ne sont autres que des potentiels clients.

Enfin, cet espace pourrait aussi être l'occasion de fédérer les associations culturelles de la ville et des communes alentours. Il en existe en effet un certain nombre, quel que soit l'art concerné, qui pourraient alimenter les expositions et les manifestations de cette structure si tant est qu'un lien, même ténu, soit fait avec le patrimoine viticole. Ce serait l'occasion de voir tout le potentiel culturel de cette zone centralisé sur une seule structure, chacun gardant bien évidemment sa configuration d'origine, le groupement s'entendant simplement en termes d'activités et de manifestations. Il ne s'agirait pas d'en devenir la seule expression mais de permettre à chacun de prendre conscience à la fois du patrimoine, de la culture ainsi que des associations qui s'emploient à leur valorisation.

Mais les activités ne seraient pas le seul atout de cette maison des vins puisqu'elle serait à entendre également comme un espace commercial.

### 3 – La maison des vins : la cave des vigneron indépendants du Vallon

Cette maison des vins peut également être envisagée comme un espace commercial où il s'agirait de regrouper les vigneron indépendants afin de mutualiser les efforts vers la valorisation d'un produit autant que d'un terroir. L'idée serait de prendre pour modèle la maison des vins du Jurançon<sup>1</sup>, qui regroupe les vigneron indépendants de cet AOC, afin de mener à la fois un espace culturel et un espace commercial.

Ainsi, dans un lieu particulièrement choisi pour se fondre dans le patrimoine (ancienne cave, maison de vigne...), il pourrait être envisageable de proposer un espace de vente de produits de terroir à commencer par les vins des vigneron indépendants. L'AOC comprend en moyenne une douzaine de producteurs indépendants, certains se retirant de l'AOC, d'autres y entrant selon les années, ce qui nous permettrait d'alimenter une cave où le terroir du Vallon serait particulièrement mis en exergue. Qui plus est, cet espace de vente pourrait également être ouvert aux autres vins de l'Aveyron. En effet, à la différence du Jurançon, il s'agit d'une AOC confidentielle où les producteurs sont peu nombreux et ne travaillent que peu de surface, aussi serait-il plus rentable d'envisager une cave à l'échelle du département, les produits présentés s'identifiant de toutes façons par leur spécificité. De plus, cela permettrait également, par les VDQS « Entraygue et Fel », « Estaing » et « Côtes de Millau » d'offrir un accès au vin blanc qui est le parent pauvre de l'appellation de Marcillac.

Une autre solution pour favoriser la rentabilité d'une telle structure serait d'envisager que d'autres produits siègent à côté du vin. Il ne s'agirait pas de proposer une épicerie, mais au contraire de faire appel aux producteurs et artisans locaux afin d'offrir un panel représentatif du terroir. Ainsi, la cave de la maison des vins s'envisagerait comme l'endroit représentant les produits de terroir et où chacun pourrait mener des activités de dégustation mais également de découverte. On peut par exemple penser à Jean-Marc COUILLARD<sup>2</sup>, safranier qui officie dans le Rougier de Marcillac pour développer cette culture, aussi surprenante soit-elle. Cela permettrait aux non-initiés de prendre contact avec tout ce qui fait l'identité de ce terroir grâce à des dégustations et la présentation des produits par les producteurs eux-mêmes. A défaut de présenter des produits trop facilement périssables, un lien pourrait être fait vers les artisans en présentant leurs produits et les atouts de ces producteurs.

Ce projet de cave, où sont exposés et vendus des produits de terroir, pourrait

---

<sup>1</sup> Située dans la Commanderie de Lacommande (64).

<sup>2</sup> Safran'a [en ligne]. Consulté le 30 mai 2013. <http://www.safrana.fr/safrana>.

également palier au problème que rencontrent les petits exploitants : leur manque de disponibilité. Bien que cela ne le résolve pas entièrement, la perspective commerciale de la maison des vins pourrait permettre aux clients potentiels de venir acheter le vin des petits producteurs indépendants tout en rencontrant ce qui fait le charme de l'achat au domaine : mettre une identité sur le produit dont on devient acquéreur.

Ce projet commercial pourrait lui aussi faire l'objet d'activités qui lui sont propres et en rapport direct avec le produit, le goût et de manière plus générale, la cuisine. En parallèle avec les cours d'œnologie, il pourrait être envisageable de mener des ateliers de dégustation qui permettraient de prendre contact avec les divers produits proposés. Cela permettrait de découvrir des produits locaux tout en apprenant à comprendre les différences existantes entre chaque exploitant, mettant ainsi en exergue la notion de terroir. Cet atelier pourrait se faire à diverses occasions, comme par exemple l'arrivée du vin nouveau, et pourrait permettre de mettre en parallèle plusieurs producteurs, ou simplement les différentes cuvées d'un même exploitant.

Cette activité nous mène directement à la suivante : ces dégustations pourraient s'envisager en présence du seul personnel de la maison des vins ou avec quelques spécialistes doués quant à la pratique de l'œnologie. Mais elle pourrait aussi se faire parallèlement à des rencontres de producteurs locaux et ainsi, pourrait-on envisager, en écho au producteur représentés le dimanche matin « au tonneau » de la place, un vigneron qui viendrait à la maison des vins proposer ses produits et parler de son terroir, de ses techniques de travail ainsi que de ses spécificités. A d'autres occasions plus particulières, deux ou trois producteurs similaires ou au contraire, qui se distinguent par divers aspects (taille de l'exploitation, qualité des sols, façon de penser...) pourraient mener des dégustations afin de pimenter les débats et comprendre ce qui fait aussi la différence des produits sur un si petit espace.

La découverte sensitive du terroir fait également directement référence à la cuisine, celle-ci étant intimement liée au vin. Aussi des idées recettes incluant les produits du terroir, dont le vin, pourraient être disponibles à la maison des vins tout en proposant une aide quant aux accords qui peuvent être réalisés entre un vin et un aliment. En effet, les visiteurs n'osent pas toujours réaliser des accords dès lors qu'ils sortent des grands classiques, aussi peut-on s'interroger sur la capacité que pourrait avoir la maison des vins pour initier le public à des accords qui pourraient paraître fantaisistes, mais qui ne seraient pas moins réels et valides. Aussi faudrait-il que le personnel effectue un travail préalable auprès de professionnels afin de proposer une panoplie diversifiée de suggestions. Ces travaux pourraient ensuite être mis en pratique, par exemple lors de repas à thème qui ponctueraient des journées spécifiques.

Cette activité fait penser au mariage célébré entre le vin de Marcillac et le Roquefort. En effet le 25 août 1968 :

« Marcillac attend M. Marcellin, ministre de l'Intérieur, pour célébrer le mariage du Marcillac et du roquefort. M. Inchauspé, secrétaire d'Etat, vient remplacer le ministre annoncé. »<sup>1</sup>

Aussi peut-on, suite à cela, envisager des activités autour de l'anniversaire de cette union : une journée à thème pourrait voir des producteurs de vins et de Roquefort réaliser des dégustations afin de valoriser les produits. Cette journée s'entendrait également par l'accueil d'expositions consacrées à la peinture, aux photos ou toutes autres activités artistiques, utilisant pour cela les associations culturelles présentes sur l'aire d'appellation. Il existe de nombreux artistes ou de nombreuses associations, comme « la Dive »<sup>2</sup>, qui peuvent être sollicités pour l'occasion afin de mener à bien des projets et alimenter ces journées pour optimiser la fréquentation et l'aspect culturel de cette structure.

La valorisation du patrimoine viticole pourrait donc se faire par le biais d'une structure, à l'image de celle que l'on trouve dans le Jurançon, mais elle pourrait être accentuée également par la refonte de la fête des vendanges.

## **B – La fête des vendanges et une journée porte ouverte : optimiser un potentiel existant**

Les fêtes liées à la viticulture sont assez nombreuses dans le Vallon de Marcillac aussi n'est-il pas nécessaire d'en créer une, malgré tout, il peut être intéressant de modeler l'une d'entre elles afin de la focaliser davantage sur le patrimoine et la culture sans omettre l'aspect festif et convivial d'une telle manifestation. Aussi proposerais-je de façonner la fête des vendanges qui me semble la plus appropriée puisque la *Saint-Bourrou* comporte déjà son lot de mise en œuvre d'expressions patrimoniales alors que la foire aux vins n'est finalement qu'une rencontre entre producteurs et amateurs. De plus, il pourrait être judicieux de créer une journée porte ouverte des caves de l'appellation : ce serait l'occasion d'organiser des activités comme des randonnées, des dégustations...

---

<sup>1</sup> J. OLIVIE. 1998, voir page 174.

<sup>2</sup> « La dive » est une compagnie qui s'exerce notamment au théâtre. La Dive [en ligne]. Consulté le 17 juin 2013. <http://www.la-dive.com/spip.php?article28>.

## 1 – La fête des vendanges, un écho à la *Saint-Bourrou*

Qu'il s'agisse du projet de route des vins actuellement à l'étude ou de celui de maison des vins que je propose, tous deux pourraient être utilisés de manière détournée afin de rendre cet espace plus attractif et sensibiliser le public à un patrimoine qu'il ne perçoit pas nécessairement. C'est la raison pour laquelle un projet prenant pour base la fête des vendanges pourrait être envisagé.

Comme nous l'avons évoqué plus tôt, la fête des vendanges est une tradition qui se rencontre dans toutes les régions viticoles. Tantôt une expression de la sphère privée, tantôt exportée dans le domaine public, elle n'en fait pas moins appel à des traditions qu'il pourrait être judicieux de matérialiser. En effet, Marcillac dispose depuis la création de l'AOC d'une échansonnerie qui œuvre traditionnellement pour la *Saint-Bourrou* avec un défilé dans les rues de Marcillac, suivi d'une messe et de quelques intronisations profanes. Il ne s'agit pas ici de répéter un cérémonial qui deviendrait pesant par sa redondance mais pourquoi ne pas envisager un écho à la tradition de Pentecôte ?

La *Saint-Bourrou* est l'occasion de mettre à l'honneur les bourgeons et la récolte à venir alors que le mois d'octobre voit finalement la réalisation des souhaits que chaque vigneron avait pu émettre secrètement lors de cette bénédiction. Aussi serait-il justifié d'envisager une cérémonie rituelle centrée sur cette récolte et calquée sur celle de la *Saint-Bourrou* pour s'en faire l'écho sans en devenir un double.

Mon projet concernant l'échansonnerie serait axé sur la journée du samedi : il s'agirait de mettre en place un cortège, similaire à celui de la *Saint-Bourrou*, mais marquant cette fois son lien avec le mois d'octobre et les récoltes. Ce serait à nouveau l'occasion de voir l'échansonnerie côtoyer les vigneronnes de l'AOC et les enfants, ce qui impliquerait un projet pédagogique pour les écoles de l'aire d'appellation afin de préparer une telle fête.

A contrario de la manifestation de Pentecôte, le départ du cortège se ferait à la chapelle Notre-Dame-de-Foncourrieu. Comme nous avons pu le voir au sujet de la *Saint-Bourrou*, les échansons, vigneronnes et le public partaient de la mairie pour réaliser un tour de ville avant de venir assister à la messe à Foncourrieu où les bourgeons étaient alors bénis. Aussi peut-on envisager que le départ du cortège d'automne se fasse dans ce lieu puisqu'il s'agit de l'endroit symbolique qui a permis la récolte réalisée lors des vendanges. Cette organisation permettrait de conserver un lien entre la *Saint-Bourrou* et la fête des vendanges, ainsi qu'une certaine logique et continuité temporelle. Ce cortège leur permettrait ainsi d'aller jusqu'à la salle des

fêtes, selon un trajet à définir, afin de réaliser la seconde phase du projet.

S'ensuivrait un repas traditionnel qui, cette fois-ci, ne se ferait pas de façon sectaire. En effet, lors de la *Saint-Bourrou*, après la dégustation du vin et de la fouace, les échantons et vigneronns sont invités au restaurant, alors que tout un chacun se débrouille pour manger au sein de la fête ou rentrer chez soi. Ici, lors de la fête des vendanges, ce repas pourrait s'envisager en commun afin de partager une certaine convivialité et impliquer tout le public qui, en discutant autour d'une assiette, pourrait découvrir un patrimoine qu'il ne suppose pas ou encore prendre connaissance de quelques subtilités quant à la viticulture ou tout autre sujet. Qui plus est, ce repas pourrait prendre pour cadre un décor culturel sous forme d'exposition : la salle pourrait alors avoir été décorée par des photos ou des peintures liées à la viticulture ou encore par une commande d'œuvre. En effet, divers photographes pourraient sillonner le Vallon lors des vendanges afin de rapporter, lors de cette journée, les plus beaux clichés qui pourraient alors faire l'objet d'un concours. Les convives du repas pourraient alors désigner le vainqueur de cette mise en concurrence.

Lors de cette journée, la maison des vins pourrait ouvrir bien évidemment ses portes et proposer des activités axées sur le patrimoine culturel immatériel. C'est ainsi que dans la matinée, pour ceux qui ne sont pas à la chapelle, la maison du vin pourrait proposer un atelier afin de découvrir comment le raisin était autrefois récolté et le vin fabriqué. Chaque participant découvrirait alors le panier *carrejador* et son *cabessal* et pourrait fouler le raisin au pied afin d'en tirer le meilleur jus, comme nous l'avons évoqué un peu plus tôt.

Cette journée se baserait sur une manifestation déjà existante mais il pourrait être judicieux d'en créer une nouvelle qui reprendrait le concept des portes ouvertes.

## 2 – Les portes ouvertes du Vallon : une prise de contact avec le patrimoine

Outre cette fête des vendanges, le vignoble pourrait également établir une journée distincte qui s'articulerait autour des portes ouvertes des domaines de chaque exploitant indépendant. L'idée serait ici de reprendre l'exemple de ce qui se fait dans le Jurançon, en proposant une route des vins symbolique, parallèlement à une route des vins matérielle.

Une fois les vendanges terminées, les coteaux de Jurançon se parent pour une journée de leurs plus beaux atours pour attirer, dans tous les domaines indépendants de l'appellation, les visiteurs curieux de découvrir leurs produits ainsi que le terroir. A cette occasion, chacun

va et vient librement, trouvant dans chaque domaine l'expression de ce terroir grâce à des groupes de danses et de chants traditionnels, mais aussi par la présence de producteurs artisanaux que sont les éleveurs fromagers, les apiculteurs et autres. Se mêlent aussi à ces aspects commerciaux, des perspectives culturelles avec des artistes qui exposent des photos, des peintures, des poteries, des sculptures, le tout combiné à la lecture de poésie ou à l'expression de musiciens (jazz, classique...). Ce modèle est largement transposable dans une région où la gastronomie et le terroir se revendiquent d'une identité particulière avec des produits authentiques.

Aussi, un dimanche de décembre pourrait-il s'articuler autour du projet de route des vins déjà à l'étude, se modelant pour cette occasion sur l'exemple du Jurançon. Le panneau récapitulatif qu'évoquait l'office de tourisme dans le projet de route des vins pourrait être un point de départ vers les domaines indépendants, mais on peut également imaginer un point de départ plus symbolique qui pourrait, par exemple, se faire à la chapelle de Foncourrieu, point patrimonial important pour la viticulture. A cet endroit, ainsi qu'à l'office de tourisme et à la maison des vins, seraient distribués des plans permettant de relier chaque vigneron afin de passer de l'un à l'autre sans risquer de se perdre dans des routes assez sinueuses. Cependant, l'itinéraire choisi devrait changer d'une année à l'autre afin de permettre à chaque exploitant de pouvoir prétendre aux mêmes chances, tout en valorisant un patrimoine paysager différent chaque année. Ainsi les visiteurs pourraient se rendre à des portes ouvertes organisées dans les domaines, ce qui les mettrait au contact du produit, mais également au contact du patrimoine architectural individuel et du patrimoine paysager.

Une fois l'itinéraire en place, il s'agirait pour les vignerons d'optimiser leur journée pour proposer au public une visite de leur domaine, une dégustation de leurs produits, un aperçu du patrimoine environnant... Les vignerons pourraient avoir pour l'occasion le renfort antérieur de la maison des vins et de l'office de tourisme afin de mettre en place des panneaux de médiation destinés à expliquer tous les « objets » patrimoniaux que nous avons pu évoquer dans ce mémoire afin de les rendre accessibles au plus grand nombre. Cependant, à l'image du Jurançon, on pourrait envisager la présence d'autres artisans locaux, qu'il s'agisse de gastronomie ou bien de tout autre art. En effet, pourquoi ne pas envisager la présence chez quelques vignerons d'artisans exerçant des métiers rares et traditionnels et participant dès lors du PCI de l'appellation ou même du département.

Ainsi, chaque vigneron et chaque artisan pourrait offrir aux visiteurs un produit dans son contexte, une explication, une visite des caves... La dégustation pourrait intervenir la

récolte de l'année qui pourrait être simplement du « *borrut* »<sup>1</sup> ou déjà du vin nouveau en fonction de l'avancée de la fermentation. Mais elle se porterait également sur les autres cuvées, en gardant cependant une constante d'un vigneron à l'autre : l'année proposée. En effet, lorsqu'on parle de dégustation, on envisage également une comparaison entre divers vins et cela ne peut être possible et objectif que si l'année est identique. Comparer des vins d'années différentes reviendrait à comparer par exemple une agnelle et une brebis : elles n'ont pas le même âge et ne peuvent donc pas prétendre aux mêmes qualités, par exemple le poids. C'est semblable pour le vin, deux vins différents ne serait-ce que d'une année, n'ont pas les mêmes qualités, ajoutant à cela le fait que les conditions climatiques ne donnent pas la même chance au produit en fonction des années.

Le dimanche proposerait donc une journée portes ouvertes lors de laquelle les vignerons seraient disponibles pour ouvrir leur domaine et faire connaître leurs produits et leur terroir avec toutes les explications qui peuvent être fournies aux curieux, soucieux de connaître le savoir-faire ou encore l'histoire de cette région. Mais ces portes ouvertes peuvent s'entendre de manière plus sportive.

### 3 – Des activités sportives : une alternative à la découverte du patrimoine

Au-delà des simples portes ouvertes proposées plus tôt, il pourrait être intéressant d'élargir le périmètre valorisé à toute l'aire d'appellation et aborder un peu plus les divers aspects de ce patrimoine viticole.

La zone que nous avons définie se distingue par un patrimoine culturel riche et pourtant souvent ignoré. C'est pourquoi deux sortes d'activités à tendance sportives peuvent ici être proposées : deux randonnées dans les vignes des exploitants, l'une à pieds et l'autre à vélo, et une course d'orientation cycliste.

L'un des aspects majeurs de ce patrimoine est axé sur la nature et sur les traces que la viticulture a pu laisser sur ce paysage. Aussi une randonnée dans ces divers espaces paraît être l'occasion d'allier une activité sportive avec la découverte de ce patrimoine paysager. Un vigneron pourrait proposer chaque année un sentier de découverte à travers ses vignes, qu'elles soient en terrasses ou en plaine, afin de mettre les visiteurs au contact de la nature, en n'omettant pas les objets patrimoniaux que sont les cabanes de vigne, les « *paredons* » ou

---

<sup>1</sup> Jus de raisin pétillant qui a débuté la fermentation mais n'est pas encore du vin.

toutes autres traces du passé viticole du vallon. A cette occasion, il serait donc nécessaire de prévoir un « guide » qui serait chargé l'orientation autant que de la médiation du patrimoine, ou alors, à défaut de personnel, prévoir une signalétique suffisante pour une randonnée agréable et sans mauvaises surprises. De plus, cette signalisation prendrait également en compte la médiation du patrimoine grâce à des panneaux explicatifs situés à proximité des objets ou expliquant l'endroit où poser le regard afin d'observer le patrimoine paysager. L'intérêt de changer de producteur chaque année permettrait que l'attention ne soit pas toujours fixée sur les plus importants exploitants et la fréquentation d'une telle manifestation ne pâtirait pas d'une lassitude liée à la pérennité d'un même contenu. Cependant, certains pourront considérer qu'une fois qu'on a vu des vignes, on les a toutes vues, mais ce raisonnement est erroné puisque chaque producteur a aménagé ses terres selon ses besoins et les conditions géologiques et morphologiques n'offrent pas le même spectacle. Enfin, cela permettrait une mise en valeur de tous les objets de patrimoine présents dans chacun des villages de l'appellation car, au final, excepté la valorisation privée que peuvent faire certains, les programmes sont d'ores et déjà gérés par un office de tourisme qui a fusionné avec Conques, ce qui a eu pour effet direct de mettre en valeur les grands points patrimoniaux de ce grand espace, faisant oublier le petit patrimoine des villages qui ne semble concurrencer en rien l'abbatiale de Conques. Pourtant, quelle que soit la nature ou la notoriété d'un objet culturel, sa valorisation se doit d'être faite au risque de voir sa disparition par excès d'ignorance.

La seconde activité proposée pourrait être une course d'orientation cycliste, qui parcourrait les nombreux kilomètres de l'appellation. L'idée serait d'établir des points par lesquels chaque coureur devrait obligatoirement passer avant de se rendre à l'arrivée. Les arrêts obligatoires seraient bien sûrs des lieux patrimoniaux, changeant en fonction des années, afin d'accroître la diffusion de tout ce patrimoine. De petits objets facilement transportables seraient mis à disposition afin de servir de preuves de passage, ou alors on pourrait également envisager que chaque participant prenne en photo l'objet par lequel il est obligé de passer. Cette activité engagerait les organisateurs dans une prise de conscience de leur patrimoine afin de le donner à voir aux participants de cette course qui seraient à leur tour sensibilisés.

Mais ces quelques projets peuvent également se réaliser en complément d'autres outils qui peuvent participer de la valorisation et de la protection, comme par exemple les protections offertes par les Monuments Historiques.

## C – Des outils supplémentaires à ne pas négliger

Nous avons pu voir quels étaient les outils de valorisation utilisés par toutes les personnes concernées par ce patrimoine viticole et nous avons étudié deux projets de valorisation qui pourraient aisément s'inscrire dans les projets en cours. Néanmoins, il existe d'autres outils qui peuvent être utiles au Vallon et qui sont à envisager comme des instruments facilitateurs de protection, de conservation et de valorisation. C'est à ce titre que j'évoquerai donc les protections au titre des Monuments Historiques, mais également le potentiel des Aires de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AMVAP ou AVAP), sans négliger les outils qui pourraient être les chemins de grande randonnée ainsi que les outils de communication

### 1 – La protection au titre des Monuments Historiques, une alternative négligée

Les Monuments Historiques sont nés de la volonté de protéger les bâtiments architecturaux notables possédant un intérêt certain. C'est sous la Révolution qu'apparaît ce terme pour la première fois avec la volonté de sauvegarder un patrimoine menacé de destruction. Mais avant le XIX<sup>ème</sup> siècle, aucune loi ne régit l'ensemble et bien que l'idée soit désormais présente, il faut attendre 1819 pour voir l'apparition d'une ligne concernant les Monuments Historiques dans le budget du Ministère de l'Intérieur. C'est ensuite en 1830 qu'est créé le poste d'inspecteur des Monuments Historiques et qui officialise en partie les démarches amorcées lors de la Révolution. La construction de cette institution continue avec en 1837 la création de la commission des Monuments Historiques et s'officialise par la loi du 30 mars 1887 qui fixe pour la première fois les critères et la procédure de classement alors que celle de 1913 les définit en y ajoutant les intervenants obligatoires.

C'est donc à compter de cette date que l'on dispose de deux outils de protection qui sont le classement au titre des Monuments Historiques et l'inscription au titre des Monuments Historiques. Elles s'appliquent à un immeuble ou un objet mobilier « du fait de son intérêt historique, artistique, architectural mais aussi technique ou scientifique »<sup>1</sup>. L'aboutissement de

---

<sup>1</sup> Ministère de la culture et de la communication [en ligne]. Consulté le 3 juin 2013.  
<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Disciplines-et-secteurs/Monuments-historiques/Qu-est-ce-qu-un-monument-historique>.

la procédure voit un arrêté Ministériel pour classer le Monument alors qu'une inscription se fait par un arrêté préfectoral. Chacune de ces alternatives entrainera ensuite des effets qui auront pour but la non altération du bâtiment classé ou inscrit. Ainsi, un bâtiment classé est aliénable sous condition, imprescriptible et engage le propriétaire dans des obligations de conservation, moyennant un régime fiscal dérogatoire. L'inscription au titre des Monuments Historiques est quant à elle moins contraignante puisque des travaux peuvent être réalisés tant que la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) est informée des ambitions du propriétaire et la vente n'est plus soumise à condition si ce n'est celle d'information auprès de la DRAC. Quant au régime fiscal, il s'aligne depuis 2005 sur celui des monuments historiques classés. Qui plus est, s'ajoute à ces effets un système de protection juridique des abords de ces bâtiments, qu'ils soient classés ou inscrits, qui implique une zone de 78 ha ayant pour centre le bâtiment et qui ne peut subir de travaux sans avis de l'ABF afin de préserver le champs de visibilité de l'objet protégé ou les potentielles constructions ou destruction à venir.

Le statut de « Monument Historique » est donc un statut juridique intéressant pour la préservation du patrimoine et qui peut être aisément mis en application ou, à défaut, au moins porté à la connaissance des propriétaires d'objets patrimoniaux du Vallon. On peut en effet noter que l'aire d'appellation de l'AOC de Marcillac comprenait en 2010, 24 édifices inscrits ou classés au rang desquels diverses églises, châteaux et dolmens. Mais pour ce qui concerne le patrimoine viticole qui nous préoccupe ici, la protection ne s'étend plus, à ma connaissance, qu'à 3 bâtiments que sont la chapelle Notre-Dame-de-Foncourieu et deux maisons de vignes, à savoir le manoir de Curlande et le Château de Cougousse. Nous ne pouvons dès lors que constater la faible protection au regard du patrimoine que nous avons pu inventorier.

Plusieurs raisons peuvent surement être mises en cause, l'ignorance de l'existence de telles procédures pouvant être l'une d'entre elles. Mais il paraît évident que la volonté de ne pas être soumis à condition quant aux travaux ou à la destruction d'un éventuel bâtiment est l'une des raisons principales. Il est indéniable que les propriétaires, quels qu'ils soient, ne souhaitent pas subir de telles contraintes pour un bien qui leur appartient.

Néanmoins, le patrimoine est effectif et certains objets peuvent courir des risques de dégradations qui pourraient être prémunis par des procédures d'inscription ou de classement. Par exemple, l'édifice religieux des Crestes est un monument qui aurait tout intérêt à être inscrit afin d'assurer sa pérennité et la transmission aux générations futures. En effet, il est le

témoin d'une période critique du Vallon<sup>1</sup> et ajoute à ce fait historique une certaine beauté et originalité qui lui ferait mériter une protection juridique. Qui plus est, cela ne serait pas trop contraignant pour le propriétaire, puisqu'il ne s'agit pas d'un lieu d'habitation qu'il pourrait souhaiter modeler et, dès lors, les seuls travaux demandés seraient ceux de conservation, subventionnés alors en partie par l'Etat. Cela ajouterait également un peu de notoriété sur un objet totalement méconnu qui mérite d'être mis en exergue et valorisé.

Les autres bâtiments à cibler par une telle protection sont bien sûr les maisons de vigne. Mais la démarche paraît ici plus complexe puisqu'il s'agit de lieux d'habitation, malgré tout, il peut être intéressant de sensibiliser les propriétaires à ces démarches afin d'essayer d'engager quelques procédures pour les objets patrimoniaux qui le méritent. Aussi peut-on également penser aux caves, notamment celle de Bougaunes qui témoigne d'une histoire et qui affiche des siècles de préservation.

Cependant ce premier point de protection ne sera sûrement pas le plus rentable, en terme d'outil de valorisation, car les démarches sont soumises à beaucoup d'aléas qui peuvent devenir des freins, à commencer par les propriétaires des objets patrimoniaux. Aussi faut-il également envisager des outils de protection tels que les Aires de Mise en Valeur d'Architecture et du Patrimoine (AMVAP)

## 2 – Les AMVAP, un compromis entre la nécessité de protection et les impératifs de vie privée

Les systèmes de protection engendrés par les classements et inscriptions au titre des Monuments Historiques sont une solution pour des objets matériels, bien qu'elle déclenche quelques hostilités. Mais, les AMVAP peuvent apporter une alternative en s'appuyant sur une zone déterminée plus que sur un édifice particulier.

En 2010, les AMVAP prennent la suite des Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbanistique et Paysager (ZPPAUP) : ainsi, toute procédure entamée ultérieurement à cette date aura pour effet une demande en AMVAP et non plus en ZPPAUP. L'objectif des ZPPAUP est de « protéger le patrimoine urbain et paysager et mettre en valeur des quartiers et des sites notamment pour motifs esthétiques ou historique »<sup>2</sup> alors que les

---

<sup>1</sup> Comme nous l'avons vu, il fut édifié dès l'arrivée des maladies cryptogamiques et du phylloxéra. Aussi représente-t-il soit un remède à ces épreuves, soit l'expression de la reconnaissance des vignerons pour la sauvegarde d'une partie du vignoble.

<sup>2</sup> Jérôme SLONINA. Cours de droit du patrimoine, 2013.

AMVAP ajoutent une dimension de mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces tout en prenant en compte le respect du développement durable. De plus, ces nouveaux aspects ne s'appliquent plus uniquement au patrimoine existant mais doivent prendre en considération le patrimoine futur en vue de valoriser les biens et les lieux de qualité.

Aussi peut-on envisager de proposer aux collectivités locales de mettre en place ce type de protection pour des zones qui pourraient mériter une mise en valeur sans engendrer toutes les contraintes des Monuments Historiques. Pourquoi dès lors ne pas envisager, par exemple, de soumettre la vallée du Cruou et celle de Grand-Combe à une procédure d'élaboration d'AMVAP ? Les maisons de vigne seraient ainsi soumises à un contrôle de l'Etat pour veiller à leur protection et leur conservation tout en permettant aux propriétaires de ne pas subir les contraintes d'une inscription ou d'un classement aux Monuments Historiques ou encore d'un secteur sauvegardé, ce qui les laisseraient ainsi maîtres des travaux intérieurs de leur propriété. Ce compromis me semble envisageable pour protéger les maisons de vigne de la vallée de Cruou et de Grand-Combe, la zone serait ainsi à l'abri de transformations ou de destructions qui pourraient altérer le patrimoine destiné aux générations futures. En effet, à l'intérieur du périmètre des AMVAP, les travaux extérieurs sont soumis au contrôle de l'Etat grâce à la nécessité d'une autorisation du maire et de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF). Dès lors, toute dénaturation paraît impossible sans encourir des sanctions, ce qui protège donc les maisons de vigne en l'état et leur assure même une certaine pérennité grâce à l'obligation d'entretien à laquelle seraient désormais soumis les propriétaires.

Cependant, qu'il s'agisse des Monuments Historiques ou des AMVAP, les procédures sont longues et complexes et souvent méconnues par les particuliers. Il conviendrait donc de réaliser une réunion pour convier tous les propriétaires concernés par ces deux moyens de protection afin de les informer des tenants et aboutissants de telles démarches : cela leur permettra sûrement d'y voir plus clair et d'être un peu moins récalcitrants. Mais il ne s'agit ici que des moyens de protection et de valorisation donnés par la loi mais il existe encore des pistes à explorer.

### 3 – Les chemins de randonnées : un outil de découverte du patrimoine paysager

Le Vallon de Marcillac, comme pour les communes voisines, est un lieu propice aux randonnées. Cependant, si quelques unes sont organisées dans des lieux patrimoniaux forts comme Conques ou Salles-le-Source, on ne peut que déplorer leur absence sur le canton de Marcillac. Alors que Conques trouve pour atout le GR 65, en tant qu'étape du chemin de Saint Jacques de Compostelle, Marcillac ne sait pas offrir son patrimoine naturel et paysager au grand public. Il s'agirait alors d'étudier, pour le cas de Marcillac et des communes appartenant à l'aire de l'AOC, des chemins de randonnées pédestres mais également cyclistes ou encore grâce à divers équipements qui pourraient être des motos ou encore des chevaux. Grâce à une signalétique étudiée et des panneaux de médiation dont on ne peut que déplorer l'absence jusqu'alors, ces itinéraires pourraient permettre d'entrer en contact avec le patrimoine viticole disséminé un peu partout dans les campagnes du Vallon. Aussi, les collectivités pourraient-elles être mises à contribution afin, d'une part, de baliser ces chemins, mais également afin de prévoir les panneaux de médiation quant aux divers objets rencontrés. Il me paraît en effet capital qu'un promeneur puisse avoir à sa disposition des clés de compréhension lorsqu'il rencontre un objet de patrimoine, sans avoir à mener de quelconques recherches, si ce n'est pour approfondir le sujet et satisfaire une curiosité avancée. Or, à l'heure actuelle, il n'existe aucune liste concernant les objets patrimoniaux propres au vignoble de Marcillac, certains sont même totalement ignorés de la population locale et si par bonheur, un visiteur tombait sur l'un d'entre eux, il serait bien incapable de savoir de quoi il retourne. Il ne s'agit pas bien sûr d'établir un panneau devant chaque croix ou un quelconque monument, mais les points les plus intéressants mériteraient d'être soulignés. Pour ce qui est des objets que l'on trouve en nombre, on pourrait imaginer un panneau récapitulatif donnant les explications nécessaires à leur localisation ainsi qu'à leur médiation, ainsi, qu'une carte fournissant les données géographiques et patrimoniales à propos de chaque chemin de randonnée.

Dans l'immédiat, si une telle proposition pouvait se développer, deux itinéraires peuvent être dégagés assez vite. Le premier concerne les maisons de vigne qui pourraient faire l'objet d'un premier thème. En effet, les randonneurs pourraient partir de Marcillac vers la vallée du Cruou, puis dévier sur la gauche en prenant la vallée de Grand-Combe jusqu'au Grand-Mas (une partie de cet itinéraire est composé du GR 62 qui mène de Saint Beauzély à

Conques). Ils auraient alors l'occasion d'observer de près ces maisons qui s'offrent tout au long du chemin. Ils pourraient ensuite achever la boucle en ralliant la vallée du Cruou par la route menant aux « Boutets », tout en déviant sur la droite afin de rejoindre le lieu-dit le « Cruounet » et revenir sur Marcillac. C'est ainsi que toute la vallée du Cruou et de Grand-Combe pourrait donner à voir leurs trésors patrimoniaux.

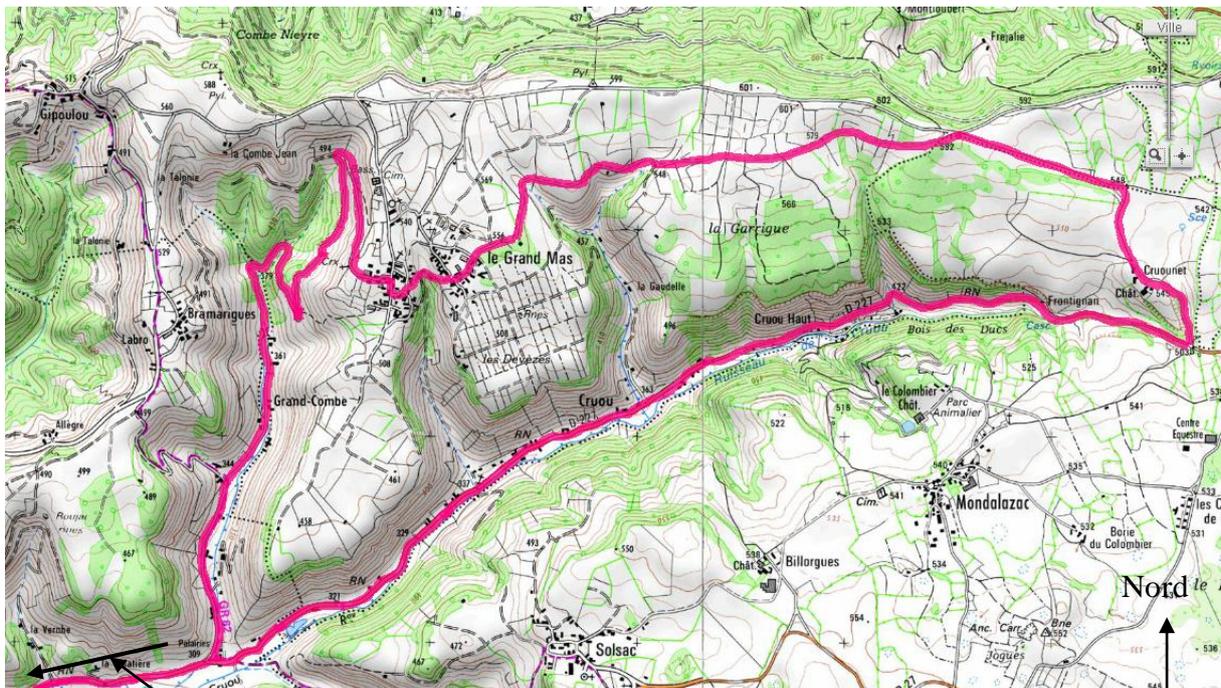


Figure 90 : Chemin de randonnée par les maisons de vigne<sup>1</sup>

Direction de Marcillac-Vallon

Mais un second tracé peut également être envisageable et couplé avec la route des vins. En effet, ce projet piloté par l'office de tourisme a pour ambition de lier tous les vigneron entre eux dans une idée d'accessibilité. Aussi, pourquoi ne pas envisager de créer un itinéraire de randonnée passant par chaque vigneron et chaque point de patrimoine, le tout dans l'ambiance des chemins de grande randonnée avec ce qu'ils impliquent de logistique (signalisation, hébergements, restauration...). Ces projets pourraient ainsi permettre à tout un chacun d'admirer le patrimoine naturel et culturel du vignoble de façon autonome et sans pour autant y porter préjudice tout en offrant la possibilité d'exercer une activité sportive alliant la nature et la culture.

Mais au fond, chacun d'entre eux se base sur un élément essentiel : la communication.

<sup>1</sup> Géoportail [en ligne]. Consulté le 17 juin 2013. <http://www.geoportail.gouv.fr/accueil>.

## 4 – Une communication patrimoniale nécessaire à l’ouverture

Le patrimoine viticole du Vallon de Marcillac et l’aire d’appellation dans son ensemble souffrent du même problème qui avait alors été constaté aux époques médiévale et moderne : l’enclavement. Bien sûr, il ne s’agit pas ici d’une fermeture physique, puisque les routes ont été largement développées depuis ces lointaines périodes, mais d’un enclavement métaphorique. En effet, le patrimoine viticole du Vallon se veut particulièrement confidentiel et n’est que peu développé en termes de communication. Aussi peut-il être envisageable de mener deux projets d’ouverture : l’un concernant la réalisation d’un ouvrage littéraire, l’autre se focalisant sur les nouvelles technologies avec la création d’un site internet.

Lors de mes recherches concernant la viticulture du Vallon et son patrimoine, un des constats à déplorer fut le manque de sources écrites. Excepté l’ouvrage de Jean-Michel COSSON et Catherine BEX<sup>1</sup>, exclusivement consacré au vignoble de Marcillac, auquel s’adjoint celui de Jean OLIVIE<sup>2</sup>, dédié cette ville, aucune œuvre littéraire ne s’intéresse à ce patrimoine pourtant riche et ancien. Aussi pourrait-il être envisageable de réaliser, avec le concours des collectivités, une œuvre de commande qui pourrait synthétiser toutes les perspectives patrimoniales qui s’inscrivent dans le vignoble de Marcillac. Cela se comprendrait donc en intégrant le patrimoine architectural au même titre que le patrimoine paysager, sans négliger ce qui est à la base de tout cela : le vin de Marcillac. On peut également envisager, au lieu d’un seul ouvrage, deux livres complémentaires, l’un traitant du vin alors que l’autre s’axerait sur le patrimoine auquel il a donné naissance. Cela permettrait une diffusion plus importante des clés de compréhension ainsi que du patrimoine. Ces écrits permettraient de dépasser la tradition orale qui était jusqu’alors l’unique vecteur d’un patrimoine qui se voulait, dès lors, confidentiel.

Enfin, en complément au projet de route des vins qui s’organise et à celui proposé de maison des vins, il pourrait être judicieux de créer un site internet dédié au vin de Marcillac et à son patrimoine. En effet, excepté la communication réalisée par le nouvel office de tourisme Conques-Marcillac ou celle établie par Jean OLIVIE<sup>3</sup>, aucun portail ne regroupe les informations nécessaires au patrimoine viticole. Le vignoble de Marcillac pourrait s’inspirer une fois de plus de celui de Jurançon auquel est rattaché deux sites internet : un pour la maison des vins et un pour la route des vins. Aussi cet exemple pourrait-il se transposer à

---

<sup>1</sup> JM. COSSON et C. BEX. 1995.

<sup>2</sup> Jean OLIVIE. 1998.

<sup>3</sup> Marcillac-Vallon, un ville, une histoire [en ligne]. Consulté le 17 juin 2013. <http://www.marcillac-vallon.fr/>.

l'aire d'appellation de Marcillac pour mettre en valeur les produits, comme leurs histoires et le patrimoine qui en découle. Ce nouvel outil de communication pourrait alors être géré par la maison des vins et ouvrir ainsi un peu plus le vignoble aux visiteurs.

L'aire de l'AOC de Marcillac a encore fort à faire pour la valorisation de son produit et de son patrimoine. Mais l'œnotourisme n'en est qu'à ses débuts et il ne reste qu'à souhaiter que ce vignoble ouvre son patrimoine à des outils de protection et de valorisation plus conséquents que ceux mis en place.